

# Évaluation à mi-parcours du plan d'action européen en matière d'environnement et de santé 2004 - 2010

2007/2252(INI) - 11/06/2007 - Document de base non législatif

**OBJECTIF** : présenter une évaluation à mi-parcours du Plan d'action européen en matière d'environnement et de santé 2004-2010.

**CONTEXTE** : Les 60% citoyens européens pensent qu'il est «très probable» ou «relativement probable» que la pollution environnementale nuise à leur santé et que l'Union européenne n'est pas suffisamment active en la matière. Pour répondre à ces inquiétudes, la Commission a adopté en juin 2003 une Stratégie européenne en matière d'environnement et de santé (voir [INI/2003/2222](#)) qui poursuivait 3 objectifs: i) réduire au niveau de l'UE les contraintes que les facteurs environnementaux font peser sur la santé, ii) identifier et prévenir les nouvelles menaces sanitaires dues à des facteurs environnementaux, iii) renforcer la capacité de l'UE à légiférer dans ce domaine. Cette stratégie a été suivie d'un **Plan d'action** européen 2004–2010 en faveur de l'environnement et de la santé (voir [INI/2004/2132](#)) qui soulignait la nécessité de développer une bonne base d'information, notamment une approche coordonnée de la surveillance biologique chez l'homme, et la nécessité de renforcer les efforts de recherche axés sur l'environnement et la santé afin d'accroître l'efficacité de l'évaluation des incidences environnementales sur la santé humaine.

La [nouvelle stratégie en faveur du développement durable](#) adoptée par le Conseil en juin 2006 montre que l'importance accordée aux incidences de l'environnement sur la santé publique fait partie de la vision de l'Europe pour l'avenir.

La présente communication s'insère dans ce mouvement global.

**CONTENU** : la communication entend présenter les progrès accomplis à **mi-parcours** de la mise en œuvre du Plan d'action, décrire brièvement l'évolution des politiques visées dans le Plan d'action, notamment dans les domaines des produits chimiques, de l'air, de l'eau et du bruit, et de mettre en évidence les domaines qui devraient bénéficier d'une attention particulière à l'avenir.

**Progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action**: le Plan d'action a recensé 13 actions visant à 1) améliorer la chaîne d'information en proposant des informations intégrées sur l'environnement et la santé; 2) compléter les connaissances en renforçant les efforts de recherche axés sur l'environnement et la santé et en mettant en évidence les questions émergentes; 3) réexaminer et adapter la politique de réduction des risques et améliorer la communication. Dans ces différents domaines la Commission constate que :

- **en ce qui concerne l'amélioration de la chaîne d'information**, il existe plusieurs systèmes de suivi et d'information en matière d'environnement et de santé à l'échelle de l'UE destinés à améliorer le niveau d'information et de protection. Il s'agit maintenant d'accroître les interactions et l'intégration entre les systèmes existants, pour axer davantage les efforts sur la recherche et la surveillance biologique chez l'homme ainsi que pour améliorer les procédures de collecte de données ;
- **pour ce qui est de compléter les connaissances** : plusieurs projets financés par la Communauté ont été lancés pour intégrer et renforcer la recherche européenne dans le domaine de l'environnement et de la santé. Depuis 2004, la Commission a lancé des projets de recherche ciblés sur les maladies, les troubles et les expositions. La **recherche communautaire** s'est concentrée sur les causes de l'asthme et des allergies, sur les causes et les mécanismes des troubles neuro- immunologiques, sur

les effets sur la santé de l'exposition aux métaux et sur la création de réseaux européens visant à développer la recherche sur les cancers rares et sur les interactions gènes/environnement impliquées dans le développement de cancers. Les objectifs pour 2007-2010 sont d'analyser les causes des maladies liées à l'environnement et d'étudier les effets à long terme sur la santé de l'exposition aux facteurs de perturbation de l'environnement. Ces projets contribueront à l'élaboration de nombreuses politiques de l'UE concernant l'évaluation des risques d'exposition aux produits chimiques, notamment. Une série d'autres projets ont été lancés pour mettre en évidence les menaces pesant sur l'environnement et la santé, dans le contexte du changement climatique, de la qualité de l'eau et de l'évaluation des risques associés aux nanotechnologies. Pour 2007-2010, les études porteront sur les effets du changement climatique sur la santé humaine et animale et sur les risques potentiels que présentent les nanoparticules pour la santé humaine ;

- **en ce qui concerne la question de l'adaptation des politiques pour réduire les risques et améliorer la communication**, plusieurs projets liés à la qualité de l'air ont été lancés pour réduire le **tabagisme** actif et passif. Un projet sur les questions relatives aux champs électromagnétiques a donné lieu à la création d'un réseau des responsables politiques de l'UE sur les questions relatives aux champs électromagnétiques. Des matériels éducatifs sur l'environnement ont été produits à l'usage des formateurs pour améliorer les connaissances des professionnels et du personnel de santé (notamment dans le cadre du 6<sup>ème</sup> PC de recherche). D'autres actions ont été initiées dans le domaine des maladies respiratoires, cardiovasculaires, du cancer, des troubles du développement neurologique et des effets endocriniens. Des progrès notables ont été réalisés dans la mise en évidence de mécanismes de coordination des mesures de réduction des risques. Cependant, des efforts de recherche supplémentaires doivent être déployés pour ces maladies dites « prioritaires ». Parallèlement, la Commission a donné mandat au comité scientifique des risques sanitaires et environnementaux (CSRSE) pour qu'il rende un avis sur une éventuelle stratégie d'évaluation des risques pour étayer la politique sur la question de la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments. Le CSRSE a déjà émis un avis sur les désodorisants en janvier 2006. Par la suite, un groupe de travail d'experts a été constitué en octobre 2006 pour donner suite aux avis du comité scientifique et 2 projets du 6<sup>ème</sup> PC ont porté sur des questions relatives à la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments. Des campagnes de mesures ont été menées dans plusieurs villes européennes par le Centre commun de Recherche européen pour surveiller les concentrations de certaines substances à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments et l'exposition individuelle. Enfin, le comité scientifique des risques sanitaires émergents et nouveaux (CSRSEN) a adopté en mars 2007 un avis sur les «effets possibles des champs électromagnétiques (CEM) sur la santé humaine» suivi de potentiels projets dans le cadre du 7<sup>ème</sup> PC.

**Progrès réalisés dans le domaine des denrées alimentaires** : le Plan d'action prévoyait également des améliorations dans les domaines suivants :

- **l'eau** : le système d'information sur l'eau pour l'Europe («Water Information System for Europe, WISE») a été développé par la Commission et devrait permettre d'intégrer plusieurs données sur l'eau potable. Une proposition de la Commission visant à réviser la directive sur les eaux destinées à la consommation humaine est prévue pour la fin 2008 ;
- **l'air** : en 2004, la dernière directive «fille» sur la qualité de l'air a été adoptée, fixant des valeurs cibles pour l'arsenic, le nickel, le cadmium et le benzo(a)pyrène dans l'air ambiant. La Commission a adopté en 2005 une stratégie thématique sur la pollution atmosphérique et la proposition de directive concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. La proposition de la Commission en matière de norme d'émissions EURO VI pour les véhicules lourds neufs est prévue en 2007 ;
- **les produits chimiques** : outre la stratégie sur le mercure, plusieurs propositions ont été adoptées par la Commission en vue d'interdire le mercure pour certains usages au sein de l'UE ; parallèlement, le CSRSE prépare un avis sur les risques environnementaux et les effets indirects sur la santé du mercure dans les amalgames dentaires ;
-

**produits phytopharmaceutiques** : la Commission a adopté une stratégie thématique concernant l'utilisation durable des pesticides et une proposition de directive-cadre qui obligera les utilisateurs professionnels à suivre une formation appropriée, restreindra l'utilisation des pesticides dans certaines zones et définira des indicateurs adéquats. En ce qui concerne les produits chimiques, une étape importante a été franchie avec l'adoption finale en décembre 2006 du règlement REACH, qui entrera en vigueur en juin 2007 et rendra obligatoire la collecte d'informations sur les propriétés toxicologiques des produits chimiques ;

- **contaminants environnementaux et industriels dans les denrées alimentaires** : des teneurs maximales sont fixées par la législation communautaire et des dispositions relatives à l'échantillonnage et à l'analyse sont prévues pour vérifier le respect de ces niveaux afin de garantir la sécurité des consommateurs ;
- **bruit** : la Commission a activement participé, au cours des 3 dernières années, au projet «Night Time Noise Guidelines» de l'OMS, dont les résultats seront utilisés dans le cadre des activités menées par la Commission en 2007 pour réexaminer les effets du bruit sur la santé.

**Prochaines étapes** : au cours des 3 prochaines années, la Commission poursuivra la mise en œuvre des différentes actions prévues dans le Plan d'action, en étroite coopération avec les États membres. Elle continuera à mettre l'accent sur l'intégration des préoccupations environnementales et sanitaires dans les autres politiques ainsi que sur l'intégration des nombreux acteurs impliqués. Afin de renforcer la capacité de l'UE à élaborer des politiques dans ce domaine, la Commission intensifiera progressivement les efforts qu'elle fournit pour exploiter les résultats des projets de recherche et recueillir d'autres informations ainsi que pour traduire ces données en **mesures concrètes**.

En 2010, la Commission recensera les éléments qui devront être traités au cours du prochain cycle.